



Le Bois International | L'officiel du bois

Scierie, exploitation forestière | N° 31 - 1019

Samedi 21 septembre 2019 - 90^e année

Sommaire

S'informer

Le zoom de la rédaction

Gestion forestière /

Sécheresse et dépérissement des forêts : l'ONF et la Fncofor conseillent les élus p. 4

Lignes express p. 5

Agenda p. 8

L'actualité en régions p. 9

Pays de la Loire / L'ESB lance un mastère sur les composites biosourcés

Auvergne-Rhône-Alpes / Succès pour la 1^{re} édition de «Vis ma vie de bûcheron»

Nouvelle-Aquitaine / Les interprofessions

organisent un déplacement collectif au salon Forum Holz de Bâle

Provence-Alpes-Côte-d'Azur / Fibois Sud organise des rencontres régionales

de la filière forêt-bois

Gros plan

Nantes / France bois régions : jouer collectif et développer la circularité de la filière p. 11

Comprendre

Entreprises

1^{re} transformation / Scierie Jamet : vers la fabrication de voliges et de charpentes p. 15

Gérer

Les marchés

Exploitation forestière /

Engins forestiers : grosses machines et combinés portent le marché en 2018 p. 18

Le marché du bois

Aux ventes ONF / Haute-Marne : une rentrée en douceur à Langres p. 22

Le Journal des annonces du bois p. 23

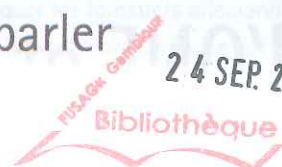
Renseignements commerciaux p. 29

Avec ce numéro : le Cahier du bois-énergie n°83

Franc-parler

24 SEP. 2019

Du neuf dans la rénovation



En déclarant que le Gouvernement assumait de voir diminuer le nombre de constructions en périphérie des agglomérations au profit d'une revitalisation des centres villes, le ministre chargé de la Ville et du Logement Julien Denormandie a donné le thème du débat de cette rentrée. Le président de la Capeb, Patrick Liebus, s'est dit favorable à l'atteinte d'un équilibre entre neuf et rénovation, tout comme le président du Conseil national de l'ordre des architectes, Denis Dessus, qui a approuvé des propositions appelant à un autre modèle d'aménagement du territoire. Dans la filière forêt-bois, on sait que la maison individuelle est un segment majeur du marché de la construction bois, mais les récents résultats de la dernière enquête nationale ont permis de mesurer tout le potentiel de développement du secteur urbain avec le logement collectif bois, dont le nombre de réalisations a doublé de 2014 à 2018*, ou l'extension et la surélévation. Plusieurs commentaires interrogent certains aspects de la stratégie ministérielle et soulignent que pour être efficace, il faudrait qu'elle s'accompagne d'une politique fiscale ad hoc et d'investissements importants dans la rénovation de l'habitat. Une partie des critiques visent par exemple l'arrêt projeté du dispositif Pinel, une mesure ciblée sur le neuf à vocation locative en zone tendue, et dont les professionnels de l'immobilier considèrent que la disparition devrait davantage impacter le collectif que la maison individuelle. Pour créditer en cohérence la démarche du Gouvernement déterminé à prioriser la rénovation des logements en centre-ville, le ministre de la Ville et du Logement et la secrétaire d'Etat à la Transition écologique et solidaire, Emmanuelle Wargon, ont débuté la semaine dernière un tour de France dédié à la rénovation énergétique. Ils ont entre autres annoncé le lancement d'un nouveau programme d'accompagnement dont l'enveloppe pourra atteindre 200 millions d'euros sur la période 2020-2024. Pas sûr néanmoins que le compte y soit pour une partie des professionnels du bâtiment prête à se mobiliser en cas de choix trop radicaux sur la réforme du CITE (Crédit d'impôt transition énergétique) ou contre la disparition du prêt à taux zéro en zones détendues B2 et C, qui devrait intervenir au 1^{er} janvier 2020. On peut effectivement entendre qu'après plusieurs mois d'orientation à la baisse des mises en chantier, les professionnels de la construction soient particulièrement attentifs aux derniers arbitrages budgétaires du projet de loi de finances 2020, dont la présentation en Conseil des ministres aura lieu le 25 septembre.

LBI

* Intégralement en bois ou mixité bois-béton et bois-métal.

Le bois-énergie, première énergie renouvelable en France !

24 SEP. 2019
Bibliothèque

Sommaire

- Édito p. 3
- Journée bois-énergie : « Enjeux du bois-énergie dans la transition énergétique, environnementale et sociétale » p. 4
- Place du bois-énergie dans la transition énergétique p. 5
- Gestion durable des forêts et bois-énergie p. 9
- Qualité de l'air et bois-énergie p. 12
- Bois-énergie et transition énergétique des territoires p. 15

Les Cahiers du bois-énergie, co-édités par Biomasse Normandie et le Comité interprofessionnel du bois-énergie (CIBE), sont publiés avec le soutien de l'Ademe (direction productions et énergies durables - service forêt, alimentation et bioéconomie) et du Bois International, sous la responsabilité éditoriale de Biomasse Normandie.

Ce Cahier a été préparé par Stéphane COUSIN et Mathieu FLEURY (Biomasse Normandie), Serge DEFAYE et Clarisse FISCHER (CIBE). Nous remercions les intervenants à la Journée bois-énergie pour leur collaboration. Mise en page par la rédaction du Bois International.

La nécessité de communiquer et de porter un discours partagé afin de répondre collectivement aux interrogations des citoyens et des décideurs publics et privés est le principal facteur qui a amené à l'organisation de la première Journée Bois-Énergie nationale. Le 23 mai dernier, plus de 300 participants se sont ainsi retrouvés pour aborder sans détours et avec franchise les questions cruciales autour de la ressource en bois et de sa gestion, des impacts environnementaux du bois-énergie et des atouts que ce dernier propose aux territoires. L'ensemble de la filière était ainsi rassemblé dans l'objectif de promouvoir cette énergie relativement méconnue et souvent oubliée alors même qu'elle représente les plus importantes quantités d'énergie renouvelable produites en France et qu'elle se voit attribuer les objectifs les plus ambitieux au sein de la programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE).

Si le chauffage au bois domestique, avec ses quelque 7 millions de ménages utilisateurs, constitue encore les plus importants volumes de bois consommés, le développement des installations industrielles et collectives (plus de 6.000 en fonctionnement) a réellement ouvert la voie à une utilisation moderne et efficace de cette ressource locale. Les objectifs de la PPE sont les suivants :

- 9,5 millions de logements chauffés individuellement au bois en 2023 (et de 10 à 11 millions en 2028) ;
- 42 TWh supplémentaires à l'horizon 2028, soit près de 9.000 installations collectives et industrielles à mettre en service.

Il s'agit ainsi de doubler voire tripler le rythme de réalisation des projets biomasse par rapport aux années de plein essor de cette filière. Il semble malheureusement que, pour l'instant, la cogénération bois n'ait aucun objectif de développement alors même qu'elle trouvait un écho très positif en permettant notamment de dynamiser le tissu industriel. Disposant d'une forêt dont la surface est importante et en augmentation, la France ne valorise pourtant que 50% de son accroissement annuel en volume. Des marges de manœuvre conséquentes existent donc et les objectifs précédemment évoqués sont tout à fait réalistes en termes de valorisation d'une ressource largement sous exploitée. S'inscrivant pleinement en complémentarité des autres usages du bois, la mobilisation supplémentaire de bois pour l'énergie est indissociable d'un développement concomitant espéré et attendu de l'industrie du sciage.

Enfin, pour les territoires qui sont tous en pleine réflexion concernant la réalisation de leur plan climat air énergie territorial (PCAET), cette ressource énergétique de proximité présente de nombreux atouts : création d'emplois non délocalisables, réinjection de flux financiers dans l'économie locale, aménagement et entretien du territoire. . .

Les acteurs, des entrepreneurs de travaux forestiers aux exploitants de chaufferies en passant par les constructeurs de chaudières et les fournisseurs de combustibles, sont tous compétents, mobilisés et engagés à relever ce challenge de développement. Le seul frein identifié actuellement est un déficit conjoncturel de compétitivité lié à un prix du gaz fossile historiquement bas. En attendant que ce dernier remonte, soit par le biais de la fiscalité, soit (de façon plus aléatoire) par les cours mondiaux, il paraît logique, indispensable et urgent d'arrêter tout système d'aide aux énergies fossiles (crédit d'impôt, certificats d'économie d'énergie. . .) et notamment au gaz non renouvelable !

Mathieu FLEURY, Président du CIBE